

**Enseignement du premier degré - Grosses réparations
dans les bâtiments scolaires - Programme 1994 (1^{ère} tranche) -
Demande de subventions au Département**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite aux demandes des directeurs des différents groupes scolaires de la Ville, il est envisagé de réaliser en 1994 divers travaux de grosses réparations dans les écoles.

Ces opérations étant susceptibles de bénéficier de la participation financière du Département du Doubs, un premier programme 1994 a été établi comme suit :

* Maternelle Velotte - Réfection des couvertures	300 000 F
* Primaire Brossolette - Réfection de toiture (2 tranches)	860 000 F
* Primaire Chaprais - Locaux handicapés	125 000 F
* Primaire Quatre Vents - Aménagement d'une salle à manger et de locaux au premier étage	400 000 F
* Primaire Jean Macé - Réfection de façades	1 240 000 F
* Primaire Arsenal - Aménagement d'une salle à manger	94 000 F
Total TTC	----- 3 019 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1994 et suivantes, au chapitre 903.1/232.00502 (33000),
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations départementales à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903.1/1052.503 (33000) et en dépenses au chapitre 903.1/232.502 (33000),
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

M. ALAUZET : Juste pour avoir une petite explication sur les aménagements prévus à l'école de l'Arsenal qui va être désaffectée et transférée à Granvelle. Je ne comprends pas très bien les travaux envisagés.

M. LE MAIRE : Que va-t-on y faire Monsieur l'Adjoint ?

M. VUILLEMIN : Les travaux concernent les salles à manger. Il y a un effectif très important de jeunes élèves qui déjeunent dans les deux salles à manger de l'école de l'Arsenal, dans des conditions de confort qui ne sont pas bonnes. Aussi, même en tenant compte de la reconstruction prévue du groupe scolaire de l'Arsenal, échéance au plus tôt rentrée 1995, je dis bien au plus tôt, donc encore deux ans, je crois que les conditions dans lesquelles les enfants déjeunent méritent bien dès à présent des aménagements.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.